

Formation

Réforme de l'apprentissage : improvisation à tous les étages

Les conséquences de la réforme de l'apprentissage n'ont pas été anticipées. Les régions dénoncent des fonds insuffisants.

« **I**ndécente. » C'est ainsi que les régions ont qualifié l'attitude de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, le 6 septembre, lorsqu'elle s'est vantée avec « aplomb » des bons résultats du gouvernement en matière d'apprentissage. De fait, 458000 jeunes étaient en apprentissage au 30 juin. Un chiffre en hausse de 8,4% au premier semestre par rapport à la même période de 2018.

Sauf que les régions sont toujours à la barre. La réforme que le gouvernement porte depuis deux ans n'entre en vigueur, du point de vue du financement, qu'en janvier 2020. Les régions « tiennent à rappeler que ce sont elles qui exercent cette compé-

tence et qu'elles ne disposent de moyens renforcés que depuis 2016. Ce sont bien elles qui sont à l'origine de la dynamique observée », ont-elles répliqué, dans un communiqué rageur. En attendant, elles assistent, inquiètes, à une phase de transition très improvisée.

APPRENTIS LÉSÉS

« A quelques mois du basculement vers les opérateurs de compétences [Opco], qui financeront l'apprentissage dès janvier 2020, on se demande si les choses vont bien se passer », s'alarme David Margueritte, vice-président (LR) du conseil régional de Normandie (lire ci-dessous). Le premier point d'inquiétude concerne les aides destinées aux apprentis. Jusque-là prises en charge par les régions, les aides au logement et à la restauration basculeront dans le giron des Opco en 2020. « Nous sommes

sur des montants maximums de trois euros par repas et six euros par nuit, ce qui correspond à ce qui pouvait exister avant, si ce n'est que ces aides ne seront octroyées que si le centre de formation des apprentis [CFA] possède un internat ou un restaurant collectif », déplore Aurélien Cadiou, président de l'Association nationale des apprentis de France (Anaf).

investissements sont préservés, le fonctionnement est, lui, tombé à... 138 millions. « Nous devrions recevoir une quinzaine de millions d'euros en investissement, témoigne Valérie Debord, vice-présidente [LR] chargée de l'emploi à la région Grand Est. Or la réfection d'un CFA des métiers de bouche, c'est déjà 17 millions ! Avec des montants aussi faibles, nous devons



RÉGION GRAND EST

« Beaucoup de collectivités n'ont pas prévu l'augmentation [du coût de la formation] et seront bien en peine de l'assumer. »

Valérie Debord, vice-présidente (LR) du Grand Est

La question des transports n'est pas non plus réglée. « Quid des bus que nous avons mis en place dans les territoires ruraux, pour acheminer les apprentis vers leur CFA ? » s'inquiète David Margueritte.

D'après l'Anaf, la plupart des régions couperont leurs aides à la fin de l'année, que les Opco aient ou non pris le relais. « La réforme s'est attaquée aux freins administratifs de l'apprentissage, mais elle entraîne une régression pour les apprentis », déplore son président.

COUP DE RABOT

Autre zone d'incertitude, le pouvoir de régulation des régions à des fins d'aménagement et de développement du territoire. L'Etat leur avait promis 180 millions d'euros pour l'investissement dans les CFA, et 250 millions pour des aides au fonctionnement. Or le projet de loi de finances pour 2020 donne un grand coup de rabot. Si les

concentrer nos investissements sur des sujets prioritaires, comme les métiers d'arts. »

Quant à la clé de répartition de ces fonds, début octobre elle n'était toujours pas connue, empêchant les régions de finaliser leurs opérations budgétaires. Enfin, le financement des contrats dans les fonctions publiques d'Etat et hospitalière semble oublié : rien n'est prévu. « La totalité de la formation devra être prise en charge par l'employeur, à savoir l'Etat. Cela va tout stopper net ! » s'étrangle Valérie Debord. Pour les contrats signés avec des collectivités, la moitié du coût sera prise en charge par le CNFPT. « Dans notre région, les collectivités employeurs n'en assument que 20 %, précise l'élue. Beaucoup n'ont pas prévu cette augmentation et seront bien en peine de l'assumer. » Toutes les conséquences de la loi n'ont visiblement pas été anticipées. ●

Michèle Foin

LA RÉACTION

« Il faut revenir rapidement à une certaine forme de régulation »

DAVID MARGUERITTE, vice-président (LR) du conseil régional de Normandie (*)

« La concurrence exacerbée dans l'apprentissage ne fonctionnera pas ! La tentation est d'ouvrir des CFA dans les métiers qui ne nécessitent pas de plateaux techniques. Sauf que ce n'est pas forcément là que la tension

est la plus forte. L'objectif des enveloppes confiées aux régions était justement de développer une offre de formation de proximité, dans une logique d'aménagement du territoire... Aujourd'hui, nous sommes dans une pure logique comptable qui ne nous permettra pas de mener des politiques ambitieuses, et encore moins de purger des déficits, notamment là où les investissements sont coûteux. Un certain nombre de CFA risquent de disparaître. Il faut un retour à une forme de régulation rapidement, pour éviter une cassure qui déséquilibrerait l'offre de formation. »

(*) Et président de la commission « formation professionnelle » de Régions de France.